

Lettres Patentes

Du 3^e octobre 1554.

Jean par la grace de Dieu Roy de France
 a nos amis et feaux les Chevaux M^{rs} de
 nos Monnoyes Salut et dilection; Nous
 pour certaines causes desquelles nous avons
 eu tres grande et bonne deliberation en nostre
 grand Conseil, avons ord. et ord.^{ons} par ces
 presentes que l'on fasse faire ouurer et Monnoyer
 en toutes et chascunes nos Monnoyes monnoye
 blanche et noire sur le pie de monnoye M^{rs}
 C'est a sçavoir deniers blancs qui auront
 cours pour 5: L. la piece les quels seront
 a 3: L. 4: de loy et de 6: L. 4: de poids au marc
 de Paris, et petits deniers L. qui auront cours
 pour un petit denier L. la piece et seront
 a 1: L. 20: 6 de loy et de 18: 4: de poids au marc

Si vous mandons et Estrictement Enjoignons
a vous et a chacun de vous que tantost et
sans delay ces lettres veues toutes excusacions
ce sans vous fassiez faire diligemment
en toutes et chacunes nos Monnoyes que
deniers blancs et petits deniers C. dessus d.
Sur led. pie' de Monnoye 24. par la meilleure
forme et maniere que vous verrez et sçavez
qu'il sera a faire au prouffit de Nous et
de notre peuple selon la loy et le poids
dessus d. et faites donner a tous changeurs
et M^{rs} frequentans nosd. Monnoyes de
chacun marc d'arg^t qu'ils apporteront
en jelles allie' a 3: 46: 6 de loy coe' d'iceul
et au dessus 4: 4: 4. et en tout autre marc
d'arg^t allie' a 1: 20: 6 4: 4. de toutes les
quelles choses dessus d. faire avous era
chacun de vous donnons pouvoir autorite
et mandem^t. Especial par la Tenue de ce
quites. Donné a Paris le 2^{es} jour d'octobre.

1354: Sous le scel de nostre Chateles de
Paris en l'absence de nostre grand, ainsi
Signé par le Roy present N. l'Evque
de Chalons et Ingerran d'apetit cellier,
gro.